

info

# TRAFFIC

Septembre 2006 - info TRAFFIC n° 6

Lettre d'information sur le commerce de la faune et de la flore sauvages

## info TRAFFIC

est une publication de TRAFFIC Europe

Bd E. Jacqmain, 90  
B - 1000 Bruxelles  
Tél: + 32 (0) 2 343 82 58  
Fax: + 32 (0) 2 343 25 65  
traffic@traffic-europe.com  
www.traffic.org

© TRAFFIC Europe 2006

TRAFFIC est le réseau de surveillance du commerce des espèces de faune et de flore sauvages. Sa mission est de s'assurer que ce commerce ne menace pas la conservation de la nature.

# TRAFFIC

est un programme conjoint de



## La CITES sous contrôle?

Quelles sont les missions de la douane dans le contrôle du commerce international d'espèces sauvages? Quels sont les principaux défis que rencontrent les douaniers? Quelles sont les initiatives pour soutenir la douane? Quelles sont les actions nécessaires à développer pour renforcer les capacités de contrôle?

Ce sont quelques questions-clés à partir desquelles s'articule le présent dossier d'info TRAFFIC qui a souhaité mettre en perspective le rôle de la douane, sans pour autant vouloir minimiser le travail des autres organismes de contrôle, faut-il le souligner. Ce 6ème numéro présente également des données commerciales et des informations relatives à des projets, des recherches, des ateliers ou encore à des outils

## edito

de formation à la CITES. Enfin, comme précédemment, nous avons rassemblé des cas de saisies qui montrent, une fois encore, le dynamisme du trafic d'espèces sauvages, africaines notamment, de par le monde.

Le prochain numéro d'info TRAFFIC vous parviendra en 2007 et parce que notre souci est de toujours mieux vous informer, nous vous invitons à nous communiquer vos remarques, attentes et suggestions dans les semaines à venir.

TRAFFIC tient à réitérer ses remerciements au ministère français des affaires étrangères pour son précieux soutien.

Bonne lecture!

## dans ce numéro

### EN BREF

- Le Monde de la CITES, ateliers et formations
- Trafic d'ivoire entre la Chine et l'Afrique
- Réseau Forêts et Commerce d'Afrique centrale
- Plantes aromatiques et médicinales

### DOSSIER

La CITES sous contrôle? La douane et le commerce des espèces sauvages

- Le rôle de la douane dans l'application de la CITES

2

- La douane congolaise et le contrôle des espèces sauvages: un défi à la mesure du pays
- Un renforcement des capacités est nécessaire
- L'échange d'informations et la lutte contre la fraude

### MARCHE D'ESPECES

Espèces CITES et l'outre-mer français 1990-2003

### SAISIES ET POURSUITES

### CONTACTS

5

9

10-11



### Le MONDE DE LA CITES

“Trouver le moyen d’expliquer simplement la CITES” au grand public, tel est l’enjeu soulevé par *Le Monde de la CITES*, le Bulletin officiel des Parties, dans son 17ème numéro paru en juillet 2006.

Ce dossier examine les difficultés rencontrées par les Parties quand elles tentent d’expliquer, en termes simples, la Convention. Exemples à l’appui, l’Australie, Hong-Kong, les Émirats arabes unis, les États-Unis d’Amérique, l’Italie, la Nouvelle-Zélande ainsi que la Slovénie font part de leurs expériences. Par ailleurs, dès ce numéro, *Le Monde de la CITES* change de format: seule, la version électronique est désormais disponible. Le Secrétariat prévoit d’avoir une parution plus fréquente et plus souple pour davantage refléter les événements du calendrier.

### CONFÉRENCE des PARTIES (CdP)14

La 14ème Conférence des Parties (CdP) à la CITES se tiendra, en juin 2007, à La Haye, aux Pays-Bas. C’est la première fois que la CdP à la CITES a lieu dans l’Union européenne (UE). Ce sera aussi le 10ème anniversaire de l’adoption des réglementations européennes en matière de commerce d’espèces sauvages.

TRAFFIC et le WWF feront tout pour encourager les États membres à mettre en valeur les actions positives entreprises dans l’UE, que ce soit en matière de contrôle de l’application de la loi ou en ce qui concerne leur engagement réel à fournir une aide aux États de l’aire de répartition pour faciliter une gestion durable des ressources naturelles.

### AIR FRANCE sensibilise ses passagers à la CITES

Air France, le Ministère de l’Écologie et du Développement durable français et le WWF-France (programme TRAFFIC) ont élaboré un film destiné à promouvoir la sauvegarde de la biodiversité auprès des passagers de la compagnie aérienne. Durant l’été 2006, Air France a diffusé un film de deux minutes (en français et en anglais) à bord de ses vols longs-courriers pour rappeler aux voyageurs que de nombreuses espèces de plantes et d’animaux sauvages sont menacées d’extinction. Une manière d’encourager les touristes à ne pas acheter des souvenirs exotiques réalisés à partir d’espèces protégées et de faire connaître l’existence de la CITES.

Pour visionner le film: [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr) > espèces menacées > TRAFFIC

### ATELIER: La SCIENCE dans la CITES

Le deuxième atelier “ La science dans la CITES”, organisé en Afrique de l’Ouest, s’est déroulé, du 23 au 27 janvier dernier, à Lomé (Togo), sous la direction du Secrétariat CITES. Cette initiative était accueillie par la Direction des parcs nationaux, des réserves de faune et de chasse qui est l’Organe de Gestion CITES togolais. Le bureau régional pour l’Afrique de l’ouest de l’UICN était chargé de la logistique.

L’atelier a rassemblé des représentants des différents organes de gestion et des autorités scientifiques de dix pays voisins : Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Guinée (Conakry), Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo.

M. Tom De Meulenaer, cadre supérieur scientifique, et M. Stephen Nash, chef de l’Unité « Renforcement des capacités », du Secrétariat ont assuré les présentations des différentes sessions et conduit les débats.

Chaque pays a présenté un rapport sur le fonctionnement de son autorité scientifique. Une introduction à l’importance de la science dans la

CITES était l’un des sujets proposés mais ceux-ci ont également porté sur les niveaux de commerce non préjudiciables, la gestion et le suivi « adaptatifs », l’établissement de quotas, les systèmes de production, l’étude du commerce important, l’identification de spécimens et le devenir des spécimens confisqués.

La préparation de la 14ème Conférence des Parties qui aura lieu, en juin 2007, et le développement du site Internet de la CITES étaient également à l’ordre du jour. Les exercices des groupes de travail ont porté sur les avis de commerce non préjudiciables, la gestion des populations d’espèces sauvages pour le commerce international et l’établissement de quotas d’exportations réalistes.

Le Secrétariat a félicité les participants pour leur présence productive et dynamique durant toute la semaine.

Contact: [stephen.nash@cites.org](mailto:stephen.nash@cites.org)

### COURS interactifs sur INTERNET pour renforcer la mise en oeuvre de la CITES

Le Secrétariat CITES en partenariat avec l’ONG *Earth Council e-learning* ont élaboré un programme de cours « en ligne » et d’autres produits électroniques à l’attention du personnel des organes de gestion CITES.

Ce projet vise à renforcer les capacités des Parties pour mettre en oeuvre la Convention; cette initiative s’adressera par la suite à d’autres structures intéressées.

Pour pallier le manque d’accès aux nouvelles technologies dans certains pays, ces outils seront proposés sur différents supports. Le premier cours « Introduction à la CITES » sera disponible fin de l’été 2006, en anglais tout d’abord, puis, en français et en espagnol.

Plus d’informations : Marcos Silva. Secrétariat CITES. Tél.: + 41 22 917 8120. Fax : + 41 22 797 3417. Courriel : [marcos.silva@cites.org](mailto:marcos.silva@cites.org)

**CHIENS RENIFLEURS contre TRAFIC**

En mars 2006, TRAFFIC en Allemagne, en collaboration avec le *Saechsische Landesstiftung Natur und Umwelt*, ont organisé, à Bad Schandau, dans le sud du pays, un séminaire international sur l'utilisation de chiens dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Cet atelier a rassemblé des responsables de programmes de formation de chiens renifleurs provenant de treize pays, dont dix de l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, ainsi que des représentants du Secrétariat CITES et de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD). Les participants ont conclu à la pertinence de l'utilisation de chiens pour détecter le commerce illégal et souligné leur efficacité dans la lutte contre la propagation de maladies, comme c'est le cas actuellement avec la grippe aviaire. En effet, les chiens peuvent aider à débusquer l'importation illégale de reptiles ou d'oiseaux vivants.

Plus d'informations: Volker Homes - TRAFFIC en Allemagne: voir contacts page 12.

**IVOIRE**

**Une nouvelle route de contrebande entre l'Afrique et la Chine?**

Entre janvier et juin 2006, les douaniers de Shanghai ont effectué treize saisies d'ivoire, comprenant seize défenses d'éléphant et 229 articles. Avec l'ouverture de lignes aériennes entre Shanghai et l'Asie de l'Ouest, les voyageurs peuvent prendre des vols d'Afrique vers Shanghai via Dubai ou Doha, qui semble être une route importante pour la contrebande d'ivoire. Les douanes de Shanghai ont effectué sept saisies et découvert douze défenses en ivoire, en possession de passagers voyageant entre Dubai et Shanghai.



Saisie d'ivoire à Shanghai en 2006.  
© Douanes chinoises

Les personnes interceptées, soit tentaient d'importer illégalement la marchandise (dissimulation, faux permis) pour la revendre sur le marché chinois (une défense d'ivoire brut vaut 24 879 euros (250000 RMB)), soit rapportaient l'ivoire comme «spécialité locale» à collectionner ou à offrir à un ami. Ces passagers ont déclaré

qu'ils avaient acheté les produits en Afrique en toute légalité. Certains ont même pu montrer le permis délivré par les autorités locales africaines. Selon la loi pénale chinoise et autres législations, les personnes qui font de la contrebande d'espèces rares ou de leurs produits valant moins de 9950 euros (100 000 RMB) peuvent être condamnés jusqu'à cinq ans de prison et recevoir une amende. Pour de la marchandise valant entre 9950 et 19 000 euros (200 000 RMB), le risque est de recevoir une condamnation de cinq ans minimum assorti d'une amende. Au-delà, ce crime peut aboutir à une peine de prison à vie ou à une peine de mort, combinée à la confiscation des biens dans certains cas. La Chine a signé la CITES en 1981.

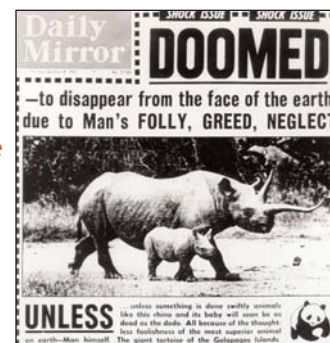
Source : Xinhua, agence de presse chinoise, 21 juillet 2006.

**LE RHINOCÉROS NOIR s'est-il éteint en Afrique de l'Ouest?**

“Condamnés à mort”.

Le 9 octobre 1961, la Une du quotidien anglais “Daily Mirror” prévenait la communauté internationale des menaces d'extinction pesant sur les rhinocéros noirs qui n'étaient déjà plus que 100 000 en Afrique.

© WWF Canon / WWF Intl



Selon l'Union mondiale pour la Nature (UICN), le rhinocéros noir de l'Afrique de l'Ouest *Diceros bicornis longipes* semble avoir disparu. Des recherches approfondies dans les dernières zones connues d'habitat au Nord du Cameroun n'ont pas permis de trouver de spécimens ni même de traces de leur existence.

L'UICN a organisé 48 missions, parcouru 2325 km et n'a trouvé aucune trace de rhinocéros mais bien des preuves de braconnage. Le marché noir de corne de rhinocéros est lucratif.

Le déclin de cette sous-espèce a eu lieu ces vingt dernières années. On ne dénombrait plus que dix spécimens, en 2002, sur une étendue si vaste que leur reproduction était difficile.

Le nombre des différentes sous-espèces du rhinocéros africain a baissé de manière conséquente ces 150 dernières années, durant lesquelles les chasseurs ont convoité ces herbivores comme trophées.

Le rhinocéros blanc du Nord *Ceratotherium simum cottoni* est aussi gravement menacé d'extinction: quatre spécimens vivent encore dans ce qui leur reste d'habitat en République démocratique du Congo (RDC).

Le rhinocéros blanc du Sud *Ceratotherium simum simum* a atteint son point le plus bas en 1895, avec seulement 30 spécimens dans un parc de chasse en Afrique du Sud. L'élevage en captivité et les mesures de protection ont permis de rétablir un groupe de 15 000 spécimens. On a également pu

rétablir des groupes dans d'autres pays.

Le déclin du rhinocéros noir *Diceros bicornis* est venu plus tard. La population comptait environ 100 000 individus en 1900 et seulement 2400 en 1995. Grâce aux mesures de protection en Afrique du Sud, on en compte de nouveau 3600.

Source: BBC News <http://news.bbc.co.uk/2/hi/science/nature/5167266.stm>. Contact TRAFFIC pour le rhinocéros: Simon Milledge, TRAFFIC Afrique de l'Est et du Sud. [traffictz@bol.co.tz](mailto:traffictz@bol.co.tz). Voir contacts page 12.

#### RÉSEAU FORETS et COMMERCE d'AFRIQUE CENTRALE



Quatre importantes entreprises d'exploitation forestière, de transformation et de commercialisation du bois opérant au Cameroun, ont rejoint le Réseau Forêts et Commerce d'Afrique Centrale (Central Africa Forest and Trade Network-CAFTN) initié par WWF-CARPO.

Le Groupe Decolvenaere, Groupe Pallisco-CIEFM, Groupe Transformation Reef Cameroun et Groupe SEFAC sont les premiers producteurs de bois de la région à devenir membres du réseau CAFTN qui appartient au Réseau Global Forêt et Commerce (GFTN) du WWF. Ces sociétés s'engagent pour une gestion responsable de plus d'un million d'hectares de forêts naturelles dans le Bassin du Congo. Elles s'engagent, notamment, à respecter les principes de la foresterie responsable, à mettre en oeuvre un Plan d'Action pour l'obtention d'un certificat crédible de la gestion durable de leurs concessions et de la chaîne de traçabilité du bois et enfin, elles s'engagent à ne commercialiser que des produits bois issus de forêts exploitées légalement. A noter que les sociétés WIJMA (Cameroun) et CIB (Congo) ont obtenu la certification FSC de leurs concessions forestières, une étape essentielle qui contribuera à la croissance socio-économique des pays, au bien-être des populations locales et à la conservation de la biodiversité des forêts du Bassin du Congo.

Pour plus d'informations: Elie Hakizumwami. Coordinateur CAFTN. Tél: + 237 221 7084. E-mail: [Ehakizumwami@wwfcarpo.org](mailto:Ehakizumwami@wwfcarpo.org)

#### Pour une utilisation durable des PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES: développement d'un Standard international

Dix pour cent des 50 000 plantes (environ 4000 espèces) que l'on utilise dans les médecines traditionnelles et modernes sont menacées par la surexploitation et la perte de l'habitat (conversion des terres, ...).

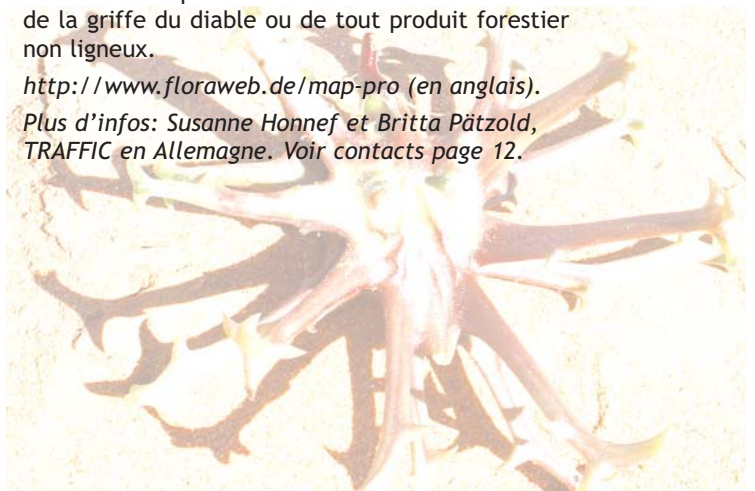
En 2004, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN), le Groupe des

Spécialistes des plantes médicinales de la Commission pour la Survie des espèces de l'UICN (Union mondiale pour la nature) et TRAFFIC en Allemagne ont élaboré un projet de standard international - cadre de principes et de critères - pour la récolte des plantes à l'état sauvage. L'objectif est de permettre une meilleure gestion des espèces et de leurs écosystèmes. Ce standard tente de combler le fossé entre une réglementation générale de conservation et des facteurs sociaux, économiques et écologiques spécifiquement locaux.

En 2005, l'application de ce standard a été testée, en Namibie, notamment, dans la région de Omaheke, au sein du projet de récolte durable de « la griffe du diable » (*Harpagophytum procumbens*) qui est géré par le Centre pour la Recherche, l'Information et l'Action en Afrique, (CRIIA SA-DC). L'étude de David Newton et David Cole conclut, entre autres, que ces standards peuvent encourager la hausse des prix et ce faisant, la hausse du revenu des travailleurs ou encore faciliter l'accès à des segments de marchés qui sont prêts à payer un produit de première qualité. Mais ces standards doivent être simples dans la mise en oeuvre et liés aux bénéficiaires si l'on veut toucher les populations rurales. Pauvreté, fluctuations des prix, problème d'accès à la propriété, ... sont des éléments incontournables si l'on souhaite promouvoir une utilisation durable de la griffe du diable ou de tout produit forestier non ligneux.

<http://www.floraweb.de/map-pro> (en anglais).

Plus d'infos: Susanne Honnef et Britta Pätzold, TRAFFIC en Allemagne. Voir contacts page 12.



#### FORMATION - les PLANTES dans la CITES

Le 10 mai 2006, l'organe de gestion CITES belge a organisé, au Jardin Botanique national de Meise, près de Bruxelles, une formation (la première du genre en Belgique) destinée aux agents de l'Agence fédérale belge pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) qui sont chargés de contrôles phytosanitaires et aux inspecteurs du Service « Bien-Etre animal et CITES » du Service public fédéral belge « Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement » Outre la partie théorique, les quelque 40 participants ont visité les serres du Jardin botanique et reçu les explications nécessaires pour apprendre à identifier des espèces menacées comme les aloès, agaves ou cactus et à reconnaître les plantes sauvages des plantes reproduites artificiellement.

Plus d'informations: Organe de gestion CITES: [anne.vandenbloock@health.fgov.be](mailto:anne.vandenbloock@health.fgov.be).

## LA CITES sous contrôle? La douane et le commerce des espèces sauvages

Parmi les nombreuses missions des douaniers, le contrôle du commerce des espèces sauvages menacées d'extinction n'est certainement pas la plus évidente. Pourtant, la douane est très souvent en première ligne pour contrôler les échanges internationaux de perroquets et serpents vivants, d'objets en ivoire, de boîtes de caviar ou autres produits dérivés d'espèces sauvages.

Le marché des espèces sauvages et produits dérivés n'échappe pas au contexte actuel de libéralisation et d'accroissement des échanges mondiaux de biens et de marchandises. On évalue ainsi que le commerce des animaux, des plantes et de leurs parties et produits fournit un chiffre d'affaires annuel dépassant 15 milliards d'euros. Les échanges entre régions fortement « productrices » d'espèces sauvages (Afrique, Amérique latine, Asie du sud-est,...) et régions fortement « consommatrices » (Union européenne, Etats-Unis d'Amérique, Chine,...) en forment la colonne vertébrale.

Que cela soit dans les pays producteurs, intermédiaires ou dans les pays consommateurs, la douane joue un rôle essentiel dans l'application de la CITES. Elle intervient notamment dans la perception de droits et taxes, le contrôle de la validité des documents, l'échange d'informations avec les autorités CITES ou encore dans la lutte contre la fraude. En effet, si la majeure partie du commerce d'espèces CITES est légale, une proportion significative est frauduleuse.

Ne se voulant pas exhaustif dans son approche, ce dossier a pour objectif de rappeler le rôle de la douane en matière de contrôle du commerce d'espèces CITES, de souligner certaines faiblesses et défis auxquels elle doit faire face, dans des contextes parfois difficiles, mais également certaines initiatives prises pour soutenir son action.



© Douane française - Marc Bonodot

### Le rôle crucial de la douane dans l'application de la CITES

Jean-Paul LUQUET

Douanes françaises, DNRED, Expert OMD & CITES

Lorsqu'un commerçant souhaite exporter des spécimens CITES, il doit d'abord obtenir un permis ou un certificat. Ce document est émis par l'organe de gestion CITES du pays d'exportation. Pour obtenir ce permis ou ce certificat, il doit présenter des justificatifs prouvant l'origine légale du spécimen et octroyant l'autorisation d'en faire le commerce international.

Lors de l'exportation, puis de l'importation, c'est à la douane de vérifier la légalité de la transaction.

Pour une bonne application de la CITES, il y a donc deux points importants de contrôle:

- l'organe de gestion qui est responsable de l'émission des permis et des certificats et,
- la douane qui a pour tâche de contrôler la présence et la validité des documents ainsi que la correspondance entre les documents et la marchandise.

La douane est donc l'un des deux points clés du contrôle CITES, car elle vérifie que tout spécimen qui franchit une frontière est bien accompagné du document CITES requis par la Convention.

L'expérience a prouvé que les fraudes commises à l'égard des espèces sauvages sont souvent liées à d'autres activités illégales, comme le trafic de stupéfiants ou celui des armes.

Les drogues et les espèces sauvages sont acquises à un coût relativement faible, introduites frauduleusement dans les « pays

consommateurs » grâce à des filières organisées de passeurs et de trafiquants, puis vendues au détail à des clients et utilisateurs finaux. Tout au long de ce processus, le prix du produit augmente, chaque intermédiaire prélevant sa commission au passage dans ce marché lucratif de l'exotisme et du sauvage.

Les fonctionnaires des douanes sont placés en première ligne de la lutte contre la fraude. On estime qu'ils opèrent 60 % de toutes les saisies de marchandises faisant l'objet d'échanges internationaux illicites. La nature même de leur rôle, leurs activités de contrôle habituelles sur l'ensemble du territoire et la localisation de leurs postes de travail dans les ports et les aéroports et sur les points de passage routiers et ferroviaires leur confèrent une place idéale pour lutter contre la fraude.

La lutte contre la fraude repose notamment sur plusieurs points essentiels:

- un bon contrôle aux frontières, points de passage obligés,
- les enquêtes, qui sont le seul moyen de détecter les fraudes très sophistiquées ou effectuées par des organisations criminelles bien organisées,
- le contrôle du commerce interne, car ce qui a franchi illégalement la frontière sans être détecté, a fait ou fera l'objet d'un commerce sur le marché intérieur. Les douaniers n'ont pas toujours la compétence juridique pour effectuer ce contrôle. Dans ce cas, il est essentiel que la douane établisse des relations avec les services de lutte contre la

fraude en charge de ces contrôles internes. Par ailleurs, un tel contrôle fournit des informations intéressantes pour le ciblage puisqu'il permet de repérer des marchandises qui font l'objet de trafic. Enfin, et dans un cadre juridique approprié, la coopération de la douane avec l'organe de gestion CITES est fondamentale. La douane pourra recueillir des informations auprès de l'organe de gestion afin de cibler les marchandises et les opérateurs à haut risque. Elle assistera également l'organe de gestion en lui signalant l'existence de

fraudes constatées, ainsi que de circonstances ou d'envois suspects. Les milieux associatifs de protection de la nature peuvent également constituer de bonnes sources de renseignements. La collaboration et la multiplication des échanges de renseignements entre les différents acteurs nationaux (gardes faune, police, gendarmerie...) ainsi que la coopération entre les agences nationales et internationales de lutte contre la fraude sont indispensables pour améliorer l'efficacité des contrôles.

### Importations illégales d'espèces CITES en France: une tendance à la hausse?

Stéphane RINGUET / Irène SAUTELET

Chargé de programme TRAFFIC en France / Assistante WWF-France

Qu'il s'agisse de touristes au retour de vacances, d'amateurs ramenant de nouvelles pièces pour leurs collections ou de véritables réseaux criminels, la douane doit faire face à un commerce illégal permanent.

Ainsi, plus de 7 400 saisies ont été réalisées par la douane française de 1989 à 2005, avec une moyenne de 520 saisies par an de 1995 à 2004, et 719 saisies en 2005, un chiffre record depuis 1989 (voir ci-dessous).

Plus de 180 000 spécimens ont été saisis en 17 ans, dont plus de 47 000 en 2005 (comprenant 35 000 hippocampes). Environ 9 % sont des animaux vivants (tortues terrestres, Psittacidés...). Les autres spécimens sont des animaux naturalisés (1,5 %), des coquillages et coraux (9 %), et d'autres articles, parties et produits d'espèces protégées (plus de 100 000).

Provenant en grande partie des pays tropicaux, notamment d'Afrique, et destinés aux pays d'Europe et d'Asie, ces spécimens ont été saisis en particulier à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle (Paris) et sur l'île de la Réunion, proche de Madagascar.

L'ivoire d'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana* représente la grande majorité des 42 300 objets en ivoire saisis. Cet ivoire, le plus souvent travaillé, provient notamment du Gabon, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Nigeria, du Sénégal, du Bénin, de Guinée, de la République du Congo et du Rwanda.

Les tortues terrestres de Madagascar (tortue étoilée *Astrochelys radiata* et pyxide arachnoïde *Pyxis arachnoïdes*)

ou des pays du bassin méditerranéen (tortue grecque *Testudo graeca*

et tortue d'Hermann *T. hermanni*) représentent l'essentiel des animaux vivants saisis,

à côté de quelques serpents, caméléons (du Cameroun), perroquets mais aussi singes (bonobo *Pan paniscus* de la République démocratique du Congo, singe magot du Maroc *Macaca sylvanus* et lémuriers en provenance de Madagascar.

Saisie par les douaniers de l'aéroport de Roissy (Paris) d'une peau et d'un crâne de léopard, le 27 juillet 2006, en provenance de Bangui (Centrafrique).

© Douane française Marc Bonodot



Cependant la majorité des saisies porte sur les parties et produits d'espèces CITES, c'est-à-dire des trophées de chasse (pieds d'éléphants, peaux et crânes de léopards...) et des animaux naturalisés (crocodiles, varans, pangolins...) en provenance d'Afrique centrale notamment, des milliers de peaux de reptiles (varans, pythons...) et d'articles divers de confection (Cameroun, République du Congo), ainsi que des milliers d'hippocampes et des centaines de caméléons séchés en provenance d'Afrique de l'Ouest (Guinée Conakry, Mali).

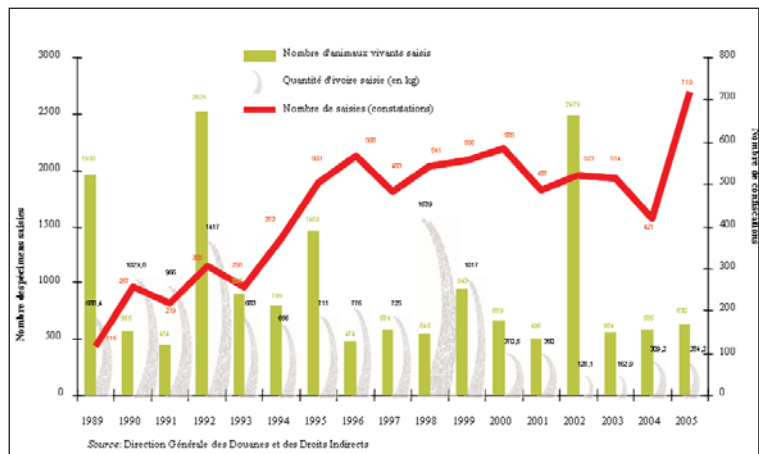


Figure : Saisies d'espèces CITES par les douanes françaises 1989-2005.

## **La douane congolaise et le contrôle des espèces sauvages: un défi à la mesure du pays.**

**Elie OSONKIE IZAMISUMI**

**Contrôleur chargé des procédures douanières, douanes congolaises**

La République démocratique du Congo (RDC), vaste pays avec neuf parcs nationaux, une forêt dense aux essences forestières rares et de nombreux cours d'eau, regorge d'une faune et d'une flore sauvages variées dont il convient d'assurer la protection.

De par ses nombreuses missions et compte tenu de sa présence sur toutes les frontières du pays, la douane congolaise joue un rôle important pour lutter contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Elle doit pourtant faire face à plusieurs difficultés majeures:

- un très vaste territoire: la douane congolaise compte seulement 4800 agents pour un territoire d'une superficie de 2 345 000 km<sup>2</sup> (18 000 agents à la douane française pour 544 000 km<sup>2</sup>) et une frontière commune avec neuf pays (République Centrafricaine, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Ouganda, Zambie, République du Congo, Soudan et Angola). Dans certaines régions la présence douanière est presque inexistante. Par exemple, la province de Bandundu qui partage une frontière commune avec l'Angola ne compte que trois douaniers.

Assurer une bonne surveillance du territoire et de ses frontières relève du défi permanent.

- la logistique: que ce soit à l'aéroport de Kinshasa/N'djili, au port de Matadi ou aux postes frontières avec les pays voisins, le manque de matériel limite souvent la capacité de contrôle des agents. Rayons X, scanners,... font défaut pour contrôler bagages et containers. D'autre part, le manque d'outils de communication pour les agents

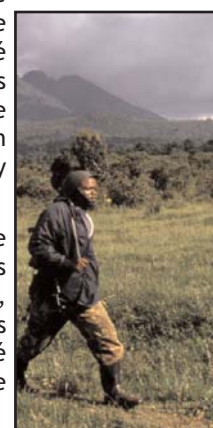
commis aux frontières limite leurs capacités d'interventions,

- le manque d'agents qualifiés: peu nombreux sont les agents qui disposent d'une information et d'une formation sur la CITES. Il conviendrait donc de mettre en place un programme de formation d'un nombre adéquat d'agents pour renforcer l'application de la CITES aux frontières de la RDC,

- le mode de vie des populations : dans bon nombre de localités, la population vit de la chasse et du commerce avec les pays voisins. La forêt constitue donc sa source d'approvisionnement en produits destinés à la vente. La lutte dans ce sens revient à sensibiliser cette population sur le bien-fondé de la protection de la faune et de la flore et à la préparer à des activités de substitution à la chasse (élevage, agriculture, commerce légal, par exemple),

- les autorités politico-militaires : le pays sort d'une longue guerre qui l'a saignée à blanc. Pendant la rébellion, les seigneurs de guerre s'adonnaient au trafic d'armes, de diamant, d'or, de coltan, de bois, de perroquets et autres. Malgré une paix apparente, les réseaux de trafiquants existent toujours et continuent de bénéficier de revenus importants provenant de l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays, y compris de la faune et de la flore sauvages.

Les défis pour la douane en RDC sont donc de taille. La lutte contre le trafic d'espèces sauvages ne semble pas devoir connaître de répit. Pourtant, des solutions existent. Si la volonté des douaniers est réelle, la taille du pays et sa complexité impliquent de pouvoir disposer de mesures et de moyens plus importants.



### **Un renforcement des capacités douanières est nécessaire**

En raison de la spécificité du commerce d'espèces sauvages et de la réglementation qui l'encadre, les douaniers doivent posséder de nombreuses compétences spécifiques à la CITES comme la connaissance des documents exigibles, les procédures et dérogations, l'identification et la manipulation des animaux et plantes. La formation du personnel des douanes est, en ce sens, primordiale. Ateliers de formation, matériel pédagogique, formation de formateurs (voir encadré), apprentissage à distance (en ligne et sur CD-ROM) et manuels d'identification sont des mesures prises pour renforcer les capacités des agences chargées des contrôles CITES, et notamment les douaniers. Environnement Canada, l'organe de gestion du Canada, et l'Agence des douanes et du revenu du Canada, en collaboration avec le Secrétariat CITES, ont ainsi mis au point un CD-ROM conçu comme un cours d'introduction à la CITES pour les douaniers et autres agents chargés des contrôles aux frontières (disponible en français, anglais et espagnol).<sup>1</sup>

L'Organisation mondiale des douanes finalise le lancement d'un cours de formation en ligne sur la douane et les contrôles CITES, disponible en français et en anglais (<http://learning.wcoomd.org>). Le Secrétariat CITES dispose également de plusieurs outils comme, par exemple, un CD-ROM pour la formation à la CITES. L'intégration de cours spécialisés sur la CITES dans les écoles douanières est également nécessaire et doit être encouragée.

1. Contact: Stephen Nash. Secrétariat CITES. Maison internationale de l'environnement. Chemin des Anémones. CH-1219 Châtelaine, Genève. Suisse. Tél: + 4122 917-8139/40.  
E-mail: [stephen.nash@cites.org](mailto:stephen.nash@cites.org)

## « Formation de formateurs » à la CITES en Afrique francophone

S. Ringuet

Une mobilisation plus efficace dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages implique aussi la formation continue à la CITES des agents qui contrôlent les marchandises aux frontières.

C'est pourquoi le Centre de Service aux Entreprises (CSE) du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Granby (Canada) a développé un projet de « formation de formateurs » à la CITES en Afrique francophone, en collaboration étroite avec la Direction de l'application de la loi sur la faune d'Environnement Canada, le Secrétariat de la CITES et TRAFFIC. Les objectifs principaux du projet sont de rendre permanente, et la formation des personnels, et les structures et ressources de formation. Pour ce faire, le projet formera des formateurs en Afrique francophone sur la CITES en tant que telle mais également sur le savoir, le savoir-faire et le savoir-être en situation de formation. D'autre part, le projet prévoit une structure permanente de formation agissant comme agent multiplicateur de la CITES.

La mise en oeuvre est prévue en deux étapes : une étude de faisabilité de la mise en place du projet en Afrique francophone - la recherche de financements est en cours- pour faire de ce projet une réalité et le déploiement d'un modèle d'implantation et de suivi de la formation CITES.

Pour plus d'informations, contacter : François Leduc, CSE du CEGEP de Granby - Haute-Yamaska (Canada). Tél : 450-375-3577. Email : cse@lecse.qc.ca

## L'échange d'informations au coeur de la lutte contre la fraude

Emilienne PAMBO BOUASSA

Analyste au BRLR- Afrique de l'Ouest, Sénégal

L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a mis en place un dispositif composé, entre autres, du réseau mondial des Bureaux Régionaux de Liaison chargés du Renseignement (BRLR) et du CEN (Réseau douanier de lutte contre la fraude - Custom Enforcement Network), pour aider les pays membres à mieux lutter contre la fraude.

L'objectif visé avec ce dispositif est de renforcer l'efficacité de l'échange d'informations et de renseignements à l'échelon mondial entre tous les services douaniers de lutte contre la criminalité transnationale.

Le réseau des BRLR est une stratégie à trois niveaux: au niveau national, les correspondants nationaux ; au niveau régional, Le BRLR ; et au niveau international, le système d'information centralisé (SIC) du Secrétariat de l'OMD.

De leurs principales tâches, les BRLR sont chargés de s'assurer que les renseignements concernant les saisies opérées à l'échelon régional sont introduites dans le CEN sur une base régulière et en temps utile.

Parmi les 11 bureaux de liaison qui couvrent les six régions de l'OMD, il y a celui de l'Afrique de l'Ouest (BRLR-AO) qui couvre les 15 Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Son rôle, à l'instar des autres est, notamment, de recueillir, d'évaluer et de diffuser via le CEN, les renseignements concernant des infractions et saisies qui sont de la compétence des administrations douanières.

Dans sa structure, le CEN a plusieurs fonctions dont une base de données des infractions et saisies permettant des analyses des grandes tendances de fraude et un système d'information et de communication.

Parmi les infractions douanières, il y a celles qui concernent le non respect de la CITES et, tous les États membres du BRLR-AO sont signataires de

ladite convention. A ce titre, toutes les saisies en matières CITES doivent être introduites dans le CEN par les correspondants nationaux du Bureau de Liaison.

Depuis 2000, date de démarrage du CEN, 8671 cas de saisies sont répertoriés dans sa base de données. Le BRLR-AO n'a validé que trois cas reprenant des saisies de bijoux en ivoire. Dans le même temps, la base de données fait état de 426 cas de saisies opérées dans d'autres régions du monde et dont l'origine ou la provenance des marchandises se trouve être un ou plusieurs pays couverts par le BRLR-AO.

Les pays de la région cités comme provenance ou origine des marchandises saisies ailleurs sont:

Le Nigeria (118 cas), le Sénégal (76 cas), la Côte d'Ivoire (60 cas) et, le Cap-Vert (25 cas).

Les principales marchandises de fraude interceptées sont des produits d'éléphant d'Afrique (principalement ivoire) (117 cas), de serpents de la famille des Boidae (45 cas) et de lézards (25 cas).

Ces éléments d'information nous indiquent que l'Afrique de l'ouest reste un point de passage très usité par les trafiquants de produits CITES. Faut-il comprendre par là que les services douaniers placés aux frontières ne sont pas assez outillés pour faire respecter la réglementation en matière de CITES?

Il y a lieu de croire à un manque manifeste de maîtrise de la convention et d'identification des espèces CITES. C'est pourquoi, il est important que la région d'Afrique de l'Ouest couverte par le BRLR-AO, et par extension toute l'Afrique, soit davanatge sensibilisée sur les fondements de la convention. La nécessité de protéger la faune et la flore sauvages menacées et la reconnaissance des espèces doivent être expliquées sans relâche au personnel de la douane.



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES



## Faune et flore des Collectivités françaises d'Outre-mer (CFOM) : le commerce international d'espèces CITES de 1990 à 2003 <sup>(1)</sup>

L'outre-mer français comprend quatre départements (Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion), quatre collectivités (La Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte), un pays d'outre-mer à autonomie renforcée (la Nouvelle Calédonie), un territoire (les terres australes et antarctiques françaises) et des domaines privés de l'État (îles Éparses et de Clipperton). Son patrimoine biologique est remarquable avec, par exemple, plus de 3700 espèces de vertébrés en Nouvelle Calédonie, et plus de 7000, en Guyane française. L'outre-mer compte aussi un nombre important d'espèces endémiques (environ 3450 plantes et 380 vertébrés).

Cette diversité exceptionnelle est cependant menacée: plus de 500 espèces sont ainsi inscrites sur la liste rouge de l'UICN (Union mondiale pour la Nature) et plus de 1000 espèces présentes dans les CFOM sont inscrites, à ce jour, aux annexes de la CITES.

De 1990 à 2003, le commerce CITES à destination ou en provenance des CFOM a porté sur plus de 810 000 animaux et végétaux et sur 1870 tonnes (t) de spécimens. Qu'il s'agisse d'importations, d'exportations ou de ré-exportations, les spécimens vivants ou morts sont en grande majorité des invertébrés (coraux et mollusques) (Voir tableau ci-contre).



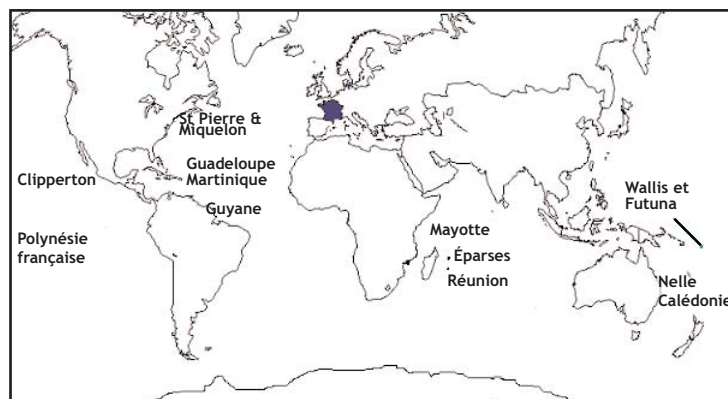
Corail cerveau et  
corail dur  
(*Pocillopora sp*)  
WWF - Canon/Cat  
Holloway

La Nouvelle Calédonie, la Réunion, la Polynésie française, la Martinique et la Guadeloupe, regroupent, à elles seules, plus de 99% des spécimens importés dans les CFOM et qui proviennent essentiellement des Amériques et de pays asiatiques.

En terme de volume, il s'agit principalement de gastéropodes (viande de lambis à plus de 99%) venant de Jamaïque et de la République dominicaine, de coraux de Taiwan et de plantes (surtout orchidées et cyatacées) en provenance des Etats-Unis, du Chili ou de Thaïlande. Les CFOM ont importé 5,5 fois plus de vertébrés et (en kg) 17 fois plus d'invertébrés qu'elles n'en ont exporté (voir tableau).

Toutes les CFOM ont exporté des spécimens CITES durant la période considérée, à l'exception de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon.

L'Union européenne et l'Océanie sont les



Carte: Les collectivités françaises d'outre-mer.

principaux destinataires de ces exportations qui totalisent près de 98 000 spécimens ainsi que 102 t d'animaux et de végétaux.

Mais plus de 95 % des spécimens exportés sont des animaux, dont 86 % ont été prélevés dans la nature. Le corail du genre *Favia* et les orchidées sont les principaux taxons, vivants ou non vivants, exportés. Les spécimens vivants sont exportés surtout à des fins scientifiques tandis que 80 % des spécimens non vivants sont des objets personnels ou à usage domestique (morceaux de coraux ou valves de bécotiers).

TABLEAU: importations et exportations de spécimens CITES par les CFOM <sup>(a)</sup>		
1990-2003 <sup>(b)</sup>	IMPORTATIONS Volumes	EXPORTATIONS Volumes
<b>Spécimens vivants</b>		
Vertébrés (sp)	10 343	195
Invertébrés (sp)	40	759
Invertébrés (kg)	14 125	0
Plantes (sp)	617 734	3778
<b>Spécimens non vivants</b>		
Vertébrés (sp)	16 290	538
Vertébrés (kg)	3 109	26
Invertébrés (sp)	49 062	92 331
Invertébrés (kg)	1 748 931	102 203
Plantes (sp)	7691	402
Plantes (m <sup>3</sup> )	305	0

(a) Sources: statistiques commerciales CITES extraites de la base de données CITES sur le commerce PNUE-WCMC, Cambridge, RU (2004); Affre A. et Ringuet S. (non publié), TRAFFIC Europe

(b) Volumes exprimés en nombre de spécimens (sp), en kilos (kg) ou en mètres cubes (m<sup>3</sup>)

(1) Source: Ringuet, S., Vanden Bloock A., Affre A. (2006). La CITES et les collectivités françaises d'outre-mer. Application de la convention et évaluation du commerce international. TRAFFIC Europe. A paraître sur [www.traffic.org](http://www.traffic.org)

## AFRIQUE

### Kenya

Quatorze personnes, dont sept citoyens italiens, suspectées de braconnage ont été arrêtées, début juin 2006. Les autorités ont saisi d'importantes quantités d'ivoire et autres trophées illégaux d'animaux. Toutes ces personnes sont accusées de chasse illégale et de possession illicite de trophées.

Elles plaident non coupables. Sur trois raids effectués en avril, le *Kenya Wildlife Service (KWS)* affirme que ses agents ont récupéré plus de 160 kg de défenses d'éléphants et d'ivoire travaillé ainsi que des cornes de rhinocéros et de grandes quantités de viande de brousse. Durant la première opération, le 1er avril 2006, les agents avaient arrêté douze personnes, six Italiens et six Kenyans, dans la ville de Garsen, près de l'île de Lamu située dans l'océan indien.

Deux carcasses de buffles, des fusils de chasse et des munitions avaient été saisis. Deux jours plus tard, un Italien était arrêté près du port de Mombassa.

On a retrouvé des trophées d'espèces sauvages comprenant 60 kg d'ivoire montés et trois défenses d'éléphants pesant 98 kg mais aussi six baguettes d'ivoire, deux cornes de rhinocéros, une paire de cornes d'élan, une paire de cornes de koudou, trois sabots de rhinocéros, un pied d'éléphant et une patte de buffle.

Le même jour, un citoyen tanzanien a été arrêté en possession de 5kg d'ivoire dans le district de Kajiado dans la province kenyane de la vallée du Rift.

Selon le gouvernement, cette augmentation du braconnage et de commerce illégal serait la conséquence de la sécheresse qui a sévi et du risque de famine encouru par des millions de personnes en Afrique de l'Est.

Source: *Mail & Guardian online*:

[http://www.mg.co.za/articlepage.aspx?area=/breaking\\_news/breaking\\_news\\_\\_africa/&articleid=268838](http://www.mg.co.za/articlepage.aspx?area=/breaking_news/breaking_news__africa/&articleid=268838)

## AMERIQUES

### Canada

Le 15 mai 2006, la Cour provinciale de Pincher Creek a condamné M.B. Walter, S.D.Walter and E.J.Walter à une amende de 44 000 CAD (30 778 euros) pour le trafic de parties d'aigles, de faucons et de hibous. L'amende a été calculée sur base du montant de la vente des parties de trois aigles à tête blanche *Haliaeetus leucocephalus* (CITES I), un aigle doré *Aquila chrysaetos* (CITES II), un Grand-Duc d'Amérique *Bubo virginianus* (II), une buse pattue *Buteo lagopus* (II). Quatre autres personnes comparaitront en octobre. Les hommes ont été interceptés durant une enquête sous couverture. Une fois l'enquête terminée en janvier 2005, on dénombrait les parties d'au moins 37 aigles à tête blanche, 24 aigles dorés et 22 autres oiseaux de proie. Des centaines de parties d'oiseaux de proie braconnés ont été trouvés à Pincher Creek, Wetaskiwin et Cardston. La plupart de ces parties (plumes et serres y compris) sont vendues pour fabriquer des costumes ou objets de cérémonie.

Source: *cnews*

<http://cnews.canoe.ca/CNEWS/Canada/2006/05/26/1599957.html>

### Colombie

En avril 2006, la police a arrêté 218 personnes pour leur participation à la chasse et au commerce illégal de tortues à joues rouges *Trachemys scripta*. Plus de 10 000 de ces tortues d'eau douce ont été récupérées et renvoyées dans la nature.

En un seul raid, la police a arrêté 52 personnes impliquées dans le transport de 5000 spécimens destinés à être revendus sur les marchés le long de la côte. La chasse de tortues augmente, en Colombie, durant la Semaine Sainte catholique précédant Pâques. En effet, leur viande est utilisée par les populations côtières pour confectionner un plat spécial.

Sources: *TRAFFIC Amérique du Sud et*

<http://www.caracol.com.co/noticias/275133.asp>

## États-Unis

Des agents américains ont trouvé des oeuvres illégales d'art et d'artisanat dans la galerie d'art de Chicago, *Primitive Art Works*. Estimées à un quart de millions de dollars (196 208 euros), les pièces saisies comprenaient de l'ivoire, des plumes, de la fourrure et des coquillages du monde entier. Les propriétaires n'avaient pas l'autorisation requise pour vendre ces objets. Une perquisition plus approfondie de leur domicile, galerie et entrepôt ont permis de découvrir des objets réalisés à partir d'hippopotame, de léopard, de tigre, de lion, de jaguar, de crocodile, de perroquet ou d'aigle harpie, notamment, en violation de la CITES et de la loi américaine sur les espèces sauvages menacées d'extinction.

Source: *Chicago Tribune and Sun-Times*, 11 janvier 2006

## ASIE

Le 6 juillet 2006, les douaniers du port de Kaohsiung ont découvert 744 pièces d'ivoire (3026 kg), cachées dans des caisses en bois.

© Joyce Wu / *TRAFFIC Asie de l'Est - Taipei*



### Asie de l'Est - Hong Kong

Le 9 mai 2006, les douaniers de Hong Kong ont effectué la plus importante saisie d'ivoire réalisée ces vingt dernières années: ils ont trouvé près de quatre tonnes de défenses d'éléphants d'Afrique (*Loxodonta africana*) non déclarées valant près de 8 millions de dollars (6 278 646 euros). Les agents de Kwai Chung ont trouvé, grâce à un système de scannage de véhicule à rayons X mobile, les défenses dissimulées dans un container de 12 mètres. Ce container provenait de Douala, au Cameroun, et était déclaré comme transportant du bois; il aurait dû être réexporté vers Macau. Les douaniers ont arrêté un homme de 45 ans. Toute personne jugée coupable d'importer des cargaisons de

manière illégale est passible d'une amende de 2 millions de dollars (1 569 662 euros) et de sept ans de prison.

Source : *communiqué de presse, douanes Hong Kong, 9 mai 2006*

#### Taiwan

Plus de 5 tonnes d'ivoire en provenance de Tanzanie ont été saisies dans le port de Kaohsiung, à Taiwan, en trois jours, début juillet 2006. Toutes appartenaient au même exportateur. Le 6 juillet, les autorités du port ont découvert, cachés dans des boîtes en bois, 744 morceaux d'ivoire (y compris les défenses entières) de *Loxodonta africana* (CITES I), pesant 3026 kg. La destination finale de la marchandise aurait été Manille, aux Philippines.

De Tanzanie à Singapour, où il est resté en transit pour quelques temps, le bateau est parti vers Manille mais a été redirigé vers Taiwan. Il a ensuite repris son voyage vers Manille mais est retourné à Taiwan sans avoir déchargé sa cargaison. Le cargo est resté trois semaines, à Kaohsiung, sans trace de vie, aussi les douaniers ont-ils décidé d'inspecter le container et découvert l'ivoire.

Source: <http://www.traffic.org/news/Tanzania.html#top>, 7 juillet 2006

---

### EUROPE

---

#### Belgique



Saisie de galagos du Sénégal à l'aéroport de Zaventem, Belgique.  
© GAD Zaventem

Vingt et un galagos du Sénégal *Galago senegalensis* ont été confisqués à l'aéroport de Zaventem, Bruxelles. Ce singe de petite taille que l'on trouve dans de nombreux pays africains est inscrit à l'annexe II de la CITES. En provenance de Conakry, les primates devaient être acheminés vers la République tchèque pour être vendus à des particuliers quand ils ont été interceptés le 10 avril

2006. Les documents CITES et les documents sanitaires n'étaient pas corrects. De plus, il y avait un animal en trop dans la cargaison ; trois spécimens n'ont pas survécu au huit heures de vol.

Source: *GAD Zaventem, Belgique, avril 2006*

#### France

Sur base d'une information transmise par la police fédérale belge, les gendarmes de l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) ont arrêté, le 2 avril 2006, à l'aéroport d'Orly (Paris) sept Belges et un Français de retour de Guyane française. Ces derniers transportaient 32 dendrobates adultes (CITES II) - *Dendrobates tinctorius*, *D. ventrimaculatus*, *Epipedobates femoralis*- et un lot de têtards dissimulés dans des rouleaux de pellicules photos et dans un double fond de bouteille thermos. Ces personnes ont été mises en garde à vue quelques heures avant d'être relâchées. La police fédérale belge a mené plusieurs perquisitions aux domiciles des contrevenants où une dizaine de dendrobates ont été découverts et confisqués. Le 29 juin 2006, le tribunal de grande instance de Créteil a condamné (en violation de l'arrêté Guyane, 1986) deux Belges, J. Van Der Meulen et G.P. Benaets, à 2000 euros d'amende chacun et un Français B. Villette, à 800 euros. Ils devront aussi payer ensemble une amende de 3000 euros. L'enquête se poursuit en Guyane.

Sources: *OCLAESP et RTBF, août 2006*

Le 24 mai 2006, à l'aéroport de Roissy, Paris, les douaniers ont saisi 149 coraux en provenance d'Indonésie destinés à la France. Le document CITES présenté était valable pour 90 spécimens qui étaient mélangés avec d'autres présentés comme des coraux mous (non CITES). Les spécimens saisis ont été remis à l'aquarium du Trocadéro à Paris. Trois taxons étaient interdits d'introduction dans l'Union européenne (Règlement (CE) no 605/2006 du 19 avril 2006 modifiant le règlement (CE) no 349/2003 ), à savoir:

*Plerogyra* spp., *Scolymia* sp. et *Cynarina* sp. La valeur de la saisie est estimée à 10 000 euros (prix de gros).

Source: *Direction générale des douanes et des droits indirects et aquarium du Trocadéro.*



Saisie de Dendrobates, avril 2006, à l'aéroport d'Orly, Paris, France.  
© Gendarmerie de l'OCLAESP

#### Suisse

Le 14 février 2006, durant un contrôle de sécurité, à l'aéroport de Zurich, une carapace de tortue verte *Chelonia mydas* et une sculpture d'ivoire, tous deux inscrits à l'annexe I de la CITES, ont été trouvées dans les bagages d'un passager voyageant de Douala, au Cameroun, vers Moscou. Il ne possédait aucun permis CITES.

Source: *Administration fédérale des douanes AFD, mars 2006*

---

### OCEANIE

---

#### Australie

Le 20 avril 2006, à Sydney, H.R. Morgan a plaidé coupable pour avoir tenté d'exporter des oeufs de cacatoès rosabins *Eolophus roseicapillus* (CITES II) d'Australie, en violation du *Commonwealth Environment Protection and Biodiversity Conservation Act* de 1999. Il était aussi accusé, d'après le *Criminal Code Act* de 1995, d'entrave à un douanier. Morgan avait tenté de se rendre en Afrique du Sud, le 16 octobre 2004. Après avoir éveillé les soupçons des douaniers qui décidèrent de le fouiller, il s'était frappé le corps écrasant ainsi 22 des 24 oeufs. Des tests ADN ont révélé qu'il y avait huit cacatoès à huppe jaune *Cacatua galerita* (II), neuf de Leadbeater *Cacatua leadbeateri* (II) et sept cacatoès rosabins. Il a été condamné à deux ans de prison pour l'exportation illégale et à 18 mois pour avoir fait obstacle au douanier.

Source: *Communiqué de presse des douanes australiennes, 21 avril 2006.*

#### TRAFFIC International

219 a Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, UK.  
Tél: (44) 1223 277427; fax (44) 1223 277237; email: traffic@trafficint.org

#### TRAFFIC Amérique du Nord - Bureau régional

1250 24th Street, NW, Washington DC 20037, USA. Tél: (1) 202 293 4800; fax: (1) 202 775 8287; email: tna@wwfus.org

##### • TRAFFIC Amérique du Nord - Canada

Suite 512B, 409 Granville Street. Vancouver, BC, V6C 1T2 Canada. Tél: (1) 604 687 5152; fax: (1) 604 678 5155; email: traffic@wwfcanada.org

##### • TRAFFIC Amérique du Nord - Mexique

c/o WWF Mexico Programme Office. Avenue Mexico N°. 51. Col. Hipodromo Condesa 06100 Mexico, D.F., Mexique. Tél: (525) 286 5631/34; fax: (525) 286 5637; email: areuterwwfmex@mexis.com

#### TRAFFIC Amérique du Sud - Bureau régional

Av. De los Shyris 2680 y Gaspar de Villaroel, Edificio MITA COBADELSA, Penthouse (PH). Quito, Equador. Tél: (593) 2 226 1075; fax: (593) 2 226 1075; email: tsam@traffic.sur.icn.org

#### TRAFFIC Asie de l'Est - Bureau régional

Room 2001, Double Building, 22 Stanley Street, Central, Hong Kong. Tél: (852) 2530 0587; fax (852) 2 530 0864; email: trafficea@biznetvigator.com

##### • TRAFFIC Asie de l'Est - Chine

c/o WWF China Programme Office, Wen Hua Gong, (Laodong Renmin Wenhua Gong Dongmen), Beijing Working People's Culture Palace. Pékin 100006, République populaire de Chine. Tél: (86) 10 652227100 (ext. 213); fax: (86)10 6522 7300; email: teachina@wwfchina.org

##### • TRAFFIC Asie de l'Est - Japon

6th Fl. Nihonseimei Akabanebashi Bldg. 3-1-14, Shiba, Minato-ku. 105-0014 Tokyo. Japon. Tél: (81) 3 3769 1716; fax: (81) 3 3769 1304; email: trafficj@twics.com

##### • TRAFFIC Asie de l'Est - Taïpei

PO Box 7-476. Taïpei 106, Taïwan. Tél: (886) 2 2362 9787; fax: (886) 2 2362 9799; email: treatai@ms1.hinet.net

#### TRAFFIC Asie du Sud - Bureau régional

c/o IUCN Sri Lanka Country office. 53, Horton Place, Colombo 7, Sri Lanka. Tél: (94) 011-2694094; fax: (94)011-2682470.

#### TRAFFIC Asie du Sud-Est - Bureau régional

Unit 9-3A, 3rd Floor, Jalan SS23/11, Taman SEA, 47400 Petaling Jaya, Selangor, Malaisie. Tél: (603) 7880 3940; fax: (603) 78820 0171; email: tsea@po.jaring.my

##### • TRAFFIC Asie du Sud-Est - Indochine

c/o IUCN Viet Nam. 44/4 Van Bao Street, Da Dinh District, Hanoi, Vietnam. Tél: (84) 4 726 1721; fax: (84) 4 726 1561; email: trafficindochina@yahoo.co.uk

#### TRAFFIC Afrique de l'Est et du Sud - Bureau régional

c/o WWF Southern Africa Regional Programme Office. PO Box CY 1409, Causeway, Harare, Zimbabwe. Tél: (263) 4 252533 / 252534; fax: (263) 4 703902; email: traffic@wwfsarpo.org

##### • TRAFFIC Afrique de l'Est et du Sud - Afrique du Sud

c/o Endangered Wildlife Trust, Private Bag x 11. Parkview 2122, Johannesburg, Afrique du Sud. Tél: (27) 11 486 1102; fax: (27) 11 486 1506; email: trafficza@uskonet.com

##### • TRAFFIC Afrique de l'Est et du Sud - Tanzanie

PO Box 106060, Dar Es Salaam. Tél: (255)-22 2701676 / 2700077 / 272455; fax: (255) 22 2775535; email: traffictz@bol.co.tz

#### TRAFFIC Europe - Bureau régional

Bd E. Jacquain, 90. 1000 Bruxelles, Belgique. Tél: (32) 2 343 8258; fax: (32) 2 343 2565; email: traffic@traffic-europe.com

##### • TRAFFIC Europe - France

c/o WWF France. 1, Carrefour de Longchamp, F 75 016 Paris. France. Tél: (33) 1 55 25 84 84; fax: (33) 1 55 25 84 74; email: sringuet@wwf.fr

##### • TRAFFIC Europe - Allemagne

c/o Umweltstiftung WWF Allemagne; Rebstocker str. 55, 60326 Frankfurt a.M., Allemagne. Tél: (49) 69 79144 180; fax: (49) 69 617221; email: melisch@wwf.de

##### • TRAFFIC Europe - centrale et de l'Est

c/o WWF Hungary, Németsvölgy ut 78/b, 1124 Budapest, Hongrie. Tél: (36) 1 214 5554; fax: (36) 1 212 9353; email: dorottya.papp@wwf.hu

##### • TRAFFIC Europe - Italie

c/o WWF Italia. Via Po, 25/c, 00198 Rome, Italie. Tél: (39) 06 84497357; fax: (39) 06 84497356; email: traffic.italy@tiscalinet.it

##### • TRAFFIC Europe - Russie

c/o WWF Russia Programme Office, PO Box 3, 109240 Moscou, Russie. Tél: (007) 495 727 09 39; fax: (007) 495 727 09 38; email: ashestakov@wwf.ru

##### • TRAFFIC Europe - Suède

c/o WWF-Suède. Ulriksdals Slott. S-17081 Solna, Suède. Tél: (46) 8 624 7400; fax: (46) 8 85 1329; email: mforslund@wwf.se

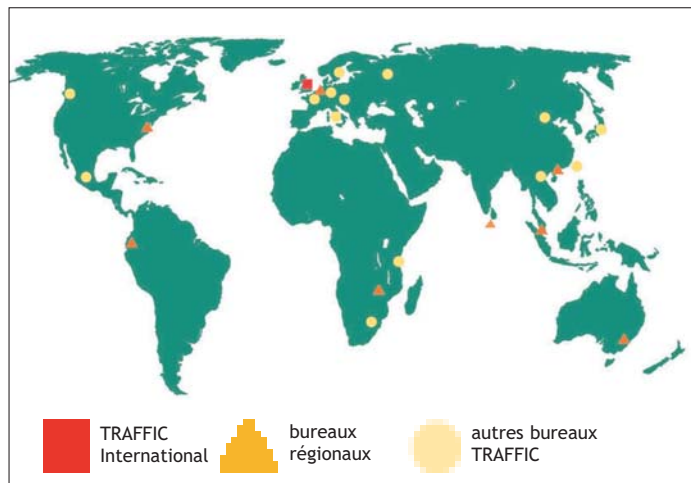
#### TRAFFIC Océanie - Bureau régional

GPO Box 528. Sydney NSW 2001, Australie. Tél: (61) 2 9280 1671; fax: (61) 2 9212 1794; email: traffic@traffico.org

# TRAFFIC

the wildlife trade monitoring network

NOUVEAU SITE INTERNET: visitez [www.traffic.org](http://www.traffic.org)



Rédacteur en chef: Alexandre Affre

Coordination générale et mise en page: Geneviève Crémer

Equipe de rédaction: Alexandre Affre, Geneviève Crémer, Stéphane Ringuet.

Ont contribué à ce numéro: Jean-Paul Luquet, Stephen Nash, Elie Osonkie Izamisumi, Emilienne Pambo Bouassa et Irène Sautelet.

Merci à Maija Sirola, à Stephanie von Meibom ainsi qu'à l'ensemble du Réseau TRAFFIC pour leur précieux soutien.

Photo de couverture et p.7:

© WWF-Canon / Martin HARVEY

Gardes du Parc national des Virungas patrouillant aux limites du parc. République démocratique du Congo.

Photo p. 4: La griffe du diable *Harpagophytum* spp

© David Cole (CRIIA-SA)

Impression: Claes Printing s.a.

TRAFFIC Europe remercie le

Ministère français des

Affaires étrangères pour son

précieux soutien.

